

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 27 Janvier 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 09	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 08

DATE DE LA CONVOCATION : 23 Janvier 2026

L'an deux mil vingt six et le vingt sept janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Jocelyne DAVIRON
RADIX - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Christian
RULLIAT - Olivier AIGLON - Guy LHOPITAL

Etaient absents : Pierre DURAND (pouvoir donné à Agnès
NELIAS) - Virginie BLUM

Secrétaire de séance : Guy LHOPITAL

D/2026-03

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature d'une convention avec la résidence l'YZERON, pour des activités partagées

Madame la Maire expose que le service périscolaire et la résidence l'YZERON, ont travaillé sur un projet commun d'activités partagées.

En lien avec les projets éducatifs et pédagogiques du service

- Permettre aux enfants de se familiariser avec le milieu du handicap psychique et accompagner l'évolution des regards sur celui-ci autour d'une activité commune partagée.
- Développer la confiance en soi : participer à des activités en groupes enfants/adultes, favoriser l'interaction et le contact avec l'autre afin de contribuer à l'amélioration de l'estime de soi et accroître la confiance en ses propres capacités.
- Développer des compétences sociales : l'activité en groupe enfants/adultes a pour but de favoriser les interactions sociales et la communication. Les personnes concernées peuvent apprendre à travailler en équipe, à écouter les autres, à améliorer leurs compétences sociales et relationnelles.
- Réduire le stress : S'impliquer dans des activités de jardinage peut aider à réduire les formes d'excitation, de stress et d'anxiété.
- Développer l'autonomie et la prise de décision. Jeunes et moins jeunes sont encouragés à contribuer à l'entretien des zones cultivées : arrosage, désherbage, tuteurage et cueillette, ce qui renforce leur sentiment de responsabilité et leur capacité à prendre des décisions.
- Travailler la concentration, la réflexion, l'anticipation : Le jardinage demande de la concentration et de la motricité fine dans les aspects liés aux semis et repiquages, il demande également de se projeter dans le temps lorsque les plantations vont grandir et de la réflexion pour coordonner l'ensemble.
- Faire bouger les participants : Les activités permettent également aux personnes concernées de bouger, de faire des efforts physiques et de maîtriser des outils.

Les encadrants sont :

- Le responsable éducatif de la résidence l'Yzeron, accompagné par quatre animateurs
- Sous la responsabilité du responsable du service périscolaire d'Yzeron, et, en fonction des effectifs, de un ou deux agents d'animation.

Les participants (enfants et résidents) procéderont à une évaluation, sous forme de jeu, durant le mois de juin.

Elle sera complétée d'une évaluation des deux parties, laquelle donnera lieu à un bilan communiqué à la commission municipale.

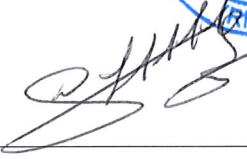
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention à intervenir avec la résidence d'YZERON, dans le cadre du partenariat « activités partagées » (en annexe),

CHARGE Madame la Maire de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Guy LHOPITAL Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : - 2 FEV. 2026

Publication ou notification du : - 2 FEV. 2026

Publication site internet le : - 2 FEV. 2026

Affichage liste des délibérations le : 30/01/2026